

## Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Depuis plusieurs années, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et les filiales (AEFO, FEEO, OEETA et FEESO) expriment sur de nombreuses tribunes leurs préoccupations sur ce que nous considérons comme le dépassement croissant du mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO, l'Ordre). À l'automne 2013, le Bureau de la FEO a approuvé la commande d'un rapport montrant l'évolution de l'interprétation et de l'application du mandat de l'Ordre depuis sa création, en 1997. Ce rapport, *Rectifier le tir – Une nouvelle orientation pour l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, a été achevé en janvier 2014 et est annexé pour que les membres de la FEO puissent en prendre connaissance.

Simultanément avec la rédaction de ce rapport, la FEO a fait connaître ses préoccupations à la ministre et au sous-ministre de l'Éducation. L'Ordre voulait alors faire modifier sa loi et ses règlements constitutifs en réaction au *rapport LeSage*; la FEO a pensé que le moment était propice pour que le gouvernement procède à un examen plus large de l'Ordre et de ses activités. Au cours de l'année écoulée, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la FEO, l'Ordre et les responsables du Ministère. La FEO a cru comprendre que ses préoccupations avaient été entendues et qu'elles étaient examinées, mais le Bureau de la FEO n'a pas encore obtenu de réponse suffisante de l'Ordre.

À la réunion du conseil de l'Ordre en mars 2014, le document *Rectifier le tir – Une nouvelle orientation pour l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* a été débattu en séance ouverte. Au cours des années précédentes, il était courant que ces réunions aient lieu entre les membres du personnel enseignant élus au conseil et le personnel de la FEO et des filiales pour discuter d'affaires politiques. Il n'y a jamais été question des enquêtes ou des cas de discipline dont était saisi l'Ordre, et il ne devait jamais en être question non plus. Ces possibilités de dialogue ont toutefois pris fin lorsque la présidence de l'Ordre a demandé que les membres du conseil ne rencontrent pas la FEO ou les filiales.

L'Ordre met actuellement à l'essai un processus permettant la présentation de délégations devant son conseil. En octobre 2014, la présidente et la secrétaire-trésorière de la FEO ont fait une présentation au conseil de l'Ordre pendant les 10 minutes allouées et ont répondu aux questions pendant 10 autres minutes. Cette *présentation* est également incluse pour l'information des membres de la FEO.

Au cours de l'année écoulée, la FEO a saisi toutes les occasions de discuter de ces questions avec l'Ordre, et elle continuera de le faire. Nous sommes d'avis que l'Ordre a un mandat sérieux qui lui a été confié par la loi, sur lequel il devrait se concentrer et qu'il outrepassa de diverses façons. Selon nous, lorsqu'il agit de la sorte, cela donne lieu à des malentendus au sein du personnel enseignant et du public, augmente indûment les coûts opérationnels de l'Ordre et le risque qu'il soit considéré à la fois comme le porte-parole et l'organisme disciplinaire de la profession. C'est pour séparer clairement ces deux fonctions en vertu de la loi que l'Ordre a été créé.

Afin d'aider le personnel enseignant de l'Ontario à comprendre la distinction nette qui existe entre les fonctions et rôles conférés par la loi aux diverses organisations qui œuvrent au sein du système d'éducation de l'Ontario financé par les fonds publics, la FEO a produit un document d'information intitulé « *Qui fait quoi?* », qui pourrait vous intéresser. De courtes vidéos animées seront également disponibles sous peu sur le site Web de la FEO.